



VOUS AVEZ MOINS DE 18 ANS ?

Vous pouvez faire votre demande de logement en ligne ! Votre dossier sera étudié sans ce document. Dès votre majorité, vous devrez demander la garantie VISALE et fournir ce document à la résidence dans les plus brefs délais.

LA GARANTIE VISALE C'EST QUOI ?

La garantie VISALE est un dispositif d'action logement qui se porte garant pour couvrir vos éventuels loyers impayés et dégradations locatives.

Que m'apporte Visale?



Je n'ai plus besoin d'un autre garant

Une fois ma demande de visa validée par Action Logement et le contrat validé par mon bailleur, je dispose d'une garantie fiable qui me dispense de tout autre caution.

Je peux louer plus facilement

Visale me permet d'élargir mon champ de recherche d'emploi, et renforce mon autonomie. Mon accès au logement est simplifié.



Je rassure mon propriétaire

Visale est une garantie fiable et gratuite, qui renforce mon dossier. Mon bailleur est assuré de percevoir ses revenus locatifs durant toute la durée de la location.



J'ai accès à mon espace à tout moment

J'accède à mes données personnelles, à mes documents et au suivi de mon dossier sur mon espace personnel. Je peux bénéficier d'un traitement personnalisé pour le remboursement de ma dette

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE VISALE ?

- Connectez-vous sur le site : <u>https://www.visale.fr/</u>
- Cliquez sur « Je demande Visale » en bas de page

	VISALE POUR LES LOCATA	IRES I VISALE POUR LES BAILLEURS	VOS QUESTIONS	MON ESPACE VISALE
	Action Logement se porte garant gratuitem pour couvrir loyers impayé dégradations locatives	ent s et		
Locataires Vous avez moins de 30 ans ? Vous avez plus de 30 ans, nouvellement embauché ou en professionnelle ? Bénéficiez gratuitement d'un garant fiable et série En savoir +	n mutation	Bailleurs Vous êtes un particulier ? Un professionnel immobilier ? Une résiden Sécurisez vous revenus locatifs avec un loca	ce universitaire ? taire certifié Visale	
Je teste m	Prêts ? Lancez-voi	IS !		

- Cochez la case « Locataire » puis vous allez pouvoir créer votre espace personnel en renseignant votre email et un mot de passe. Vous recevrez ensuite un mail avec un code d'activation pour votre compte.
- Cliquez sur « Mon espace Visale » puis sur « Je saisis mon compte d'activation »



- Renseignez votre mail et votre code d'activation reçu par mail
- Connectez-vous sur votre espace grâce à votre mot de passe

Vous pouvez maintenant commencer votre demande !

Cliquez sur « Demander un Visa »



- A la question « Avez-vous déjà signé le bail pour lequel vous demandez un visa
 ? » cochez « Non »
- Renseignez ensuite vos informations personnelles
- Sélectionnez votre situation actuelle puis cliquer sur « Je teste mon droit au visa »

Attention si vous êtes en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, sélectionnez « Etudiant boursier » ou « Etudiant non boursier » selon votre situation (ne pas sélectionner Salarié)



• Renseignez les informations comme ci-dessous puis cliquez sur « Je valide » :

🛇 Compte tenu des informations renseignées et dans l'attente d'une certification vous êtes éligible au dispositif.

J'ai déjà trouvé un logement: ⊖ Oui Ø Non Je saisis les caractéristiques du logement trouvé ou recherché: 74000 A (CP ou Ville) ou Ville S, Habitation Maison Appartement ou < Loyer (charges comprises) euros/mois 532€ Ø Nombre de pièces 1 2 Ø ø Surface du bien 13 27 Ø ø Type de location Meublée 🗹 🛛 Non meublée 🗌 Résidence étudiante ou universitaire 🗌

Les informations recueillies sur le questionnaire d'enquête sont facultatives. Elles font l'objet d'un traitement statistique à des fins d'amélioration de la connaissance de la demande de logement. Les destinataires de ces données sont l'APAGL et Action Logement Services. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes à la transmission de ces données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à APAGL 19/21 Quai d'Austerlitz 75013 PARIS..



 Pour les non-salariés (étudiants, alternants, etc.) cochez la première case « Je souhaite bénéficier de Visale pour un loyer (charges comprises) de 800€ (Région Ile de France) ou 600€ (dans le reste de la France) » puis cliquer sur « Je valide ».



Au regard de votre situation le dispositif VISALE peut se porter caution pour un loyer maximum de 800 € mensue (charges comprises) en région Île de France et 600 € dans le reste de la France.

- Je souhaite bénéficier de Visale pour un loyer (charges comprises) de 800 € (Région Île de France) ou 600 € (dans le reste de la France).
- Je dispose de ressources mensuelles nettes supérieures à 1600€ (Région Île de France) ou à 1200€ (dans le reste de la France) permettant de réévaluer le plafond de loyer autorisé soit 800€ (Région Île de France) ou 600€ (dans le reste de la France).

Pour les Salariés: Cochez les cases « ressources d'activité et de remplacement » et « Autres ressources ». Renseignez ensuite toutes vos ressources. Cliquez ensuite sur « Je calcule mon loyer ».

Attention pour les salariés ayant un titre de séjour ou carte d'identité française il faut inclure dans vos ressources l'estimation du montant APL dans la case « Aides au logement ». Retrouver en bas de page la notice « Comment faire une estimation APL ? »

<u>Nb</u> : Si vous avez uniquement un récépissé de demande de <u>premier</u>titre de séjour il n'est pas nécessaire d'inclure l'estimation d'aide au logement (pas de droits APL)



Dans cette deuxième étape vous devez indiquer, co-titulaire par co-titulaire, **pour chaque type de ressource le** montant mensuel net perçu.

Pour les revenus d'activité, le montant net correspond à 77% du brut. Exemple: 1 000 € bruts, inscrire 770 € nets (1000 x 77) / 100.

ATTENTION : si vous avez un contrat de travail ou promesse d'embauche inférieur ou égal à 30 jours : indiquer le montant mensuel net perçu sur les 3 derniers mois (total des ressources nettes sur les 3 derniers mois divisé par 3).

Chaque ressource renseignée doit obligatoirement être justifiée par un document. Pour plus de détail, une fiche téléchargeable est disponible en cliquant ici.

VOS RESSOURCES NETTES

Seules les ressources figurant ci-après sont prises en compte.

Ressources d'activité et de remplacement

DETAIL DES RESSOURCES NETTES

MES RESSOURCES MENSUELLES

Autres ressources

Salariés : salaires, traitements nets	0
Alternants : revenus d'alternance nets et/ou aide mobili-jeune	0
Stagiaires avec convention supérieure à 3 mois : indemnités de stage	0
Etudiants boursiers : bourses nettes	0
Non salariés : Bénéfices d'activité nets	0
Allocations Pôle emploi (ARE, ASS, ATS)	0
Pensions (invalidité, incapacité, retraite)	0
Indemnités journalières (entrainées par un arrêt de travail)	0
Revenu de Solidarité Active (RSA) / Prime d'activité / Garantie Jeune	0
Allocations CAF liées à une situation de handicap ou de vieillesse	0
Allocations familiales	
Pensions alimentaires apparaissant sur l'avis d'imposition	
Aides au logement	
, adds ad togetheric	V

JE CALCULE MON LOYER

 Joignez les pièces justificatives puis cliquez sur « Je valide le téléchargement des justificatifs »
 66 https://www.wisele.fr/wwww.wisele.fr/www.wisele.fr/www.wisele.fr/www

Cf. <u>https://www.visale.fr/wp-content/uploads/2020/04/Visale-Ressources-Locataire_2020.pdf</u>

Une fois votre demande complète et validée, elle est envoyée directement au service de gestion d'Action Logement pour instruction. Votre demande de visa apparait au statut « En attente d'acceptation » sur votre espace. Votre demande est traitée dans les meilleurs délais et vous obtenez une réponse dans les 72h en moyenne.

Vous avez la possibilité de suivre l'évolution de votre demande en ligne et êtes informé sur votre espace mais aussi par mail et/ou sms de l'avancée de votre dossier. Lorsque votre demande est acceptée, vous accédez à votre visa certifié par Action Logement sur votre espace. Votre visa indique le montant de loyer maximum pour lequel la garantie Visale s'engage.

Vous devrez nous remettre ce document avec votre demande de logement.



COMMENT FAIRE UNE ESTIMATION D'APL ?

- Connectez-vous sur le site : http://www.caf.fr/
- Cliquez sur « Mes Services en ligne » puis « Faire une simulation »
- Cliquez sur « Le logement » dans l'encadré correspondant à votre situation (allocataire ou non allocataire).

	JR LE SITE DES NS FAMILIALES		
ACTUALITÉS	Accueil Allocataires		s SIMULATION
Accueil Mes services en ligne	monenfant.fr	Accueil Mes services en ligne	Faire une simulation
Faire une simulation Faire une demande de prestation		Faire une simulation	Vous êtes allocataire
DROITS ET PRESTATIONS		DROITS ET PRESTATIONS	Nous utiliserons des informations de votre dossier pour vous eviter de les saisir à nouveau • La Prime d'activité
AIDE VIES DE FAMILLE V	MONENFANT.FR, LE SITE AU SERVICE DES PARENTS	AIDE VIES DE FAMILLE V	Le Roa Le logement Le Jaine
MA CAF	C'est la rentrée ! Qui va garder les enfants ? Pour vous aider dans rendez-vous sur monenfant.fr ! Lire la suite	MA CAF	 La raje Les Allocations fam.iales
MON COMPTE		MON COMPTE	Vous n'êtes pas allocataire
			 La Prime d'activité Le Rsa Le logement La Paje Les Allocations familiales

Cochez la case « J'ai pris connaissance des conditions de la simulation de droit aux aides au logement » puis cliquer sur « Commencer ».

- Inscrire le code postal
- Sélectionner « Résidence sociale/FJT »
- Indiquer le montant mensuel de la redevance : T1(chambre)=363€ / T1'(studio)=483€ / T1Bis =532€)

ode postal du logement concerné		
74000 ANNECY		
ous résidez en : 😮		
Appartement ou maison	Logement CROUS	Foyer
Chambre	Résidence sociale/FJT	Maison de retraite/EHPAD
ontant mensuel de votre redevance		
e f		

-Renseigner dans la partie salaire le total de vos ressources nettes imposables cumulées des 12 derniers mois

- Si vous avez perçu des allocations chômages au cours des 12 derniers mois, renseigner dans la partie allocations de chômage le total des allocations perçues des 12 derniers mois.

		MON COMPTE	ALLOCATIONS PARENTS
• 0 • Vos ressources nettes imposables cumulées des 12 derniers mois • Vos ressources nettes imposables cumulées des 12 derniers mois • Vous devez ind • Vous étes travailleur indépendant 'equis moins deux ans. Vous devez ind travailleur indépendant' votre chiffre d'affaires des 12 derniers mois après déd (artisan : 50%, commerçant : 71%, profession libérale : 34%, profession agricole vestion	iquer dans la rubrique "R uction de l'abattement lié : 87%).	evenu ou défici à votre activité	it de

• Cliquer sur Calculer

	\sim	Accueil / Mes services en ligne / Faire une simulation / Le logement		
IE	^	LE LOGEMENT		
en ligne				
		Selon les informations fournies, vous pouvez	entre 81 et 121€ par mois.	
prestatio	n	O Here		
١S	\sim	Cette estimation est fournie à titre indicatif. Seule la demande d'aide au logement vous garantit un montant exact.		
VILLE	\sim	Quitter Faire la demande		
	\sim			

FAIRE UNE CAPTURE D'ECRAN DE CE RESULTAT !

 Une fois la simulation terminée, le résultat s'affiche, faire une capture d'écran afin de pouvoir joindre ce résultat dans les justificatifs à fournir pour la demande Visale.

> Dans la partie « Aides au logement » à remplir dans la demande Visale, inscrire le montant minimum du résultat de la simulation de l'aide au logement.